

VS : Ma déclaration d'impôts 2021 sans maux de tête !

- Objectifs** ◆ Aider les contribuables valaisans à remplir leur déclaration d'impôts 2021
- Contenu** ◆
- Déclaration d'impôts 2021 : nouveautés
 - Informations sur le nouveau droit de la famille ;
 - Explications permettant de trouver les informations utiles sur le site Internet du Service cantonal des Contributions (SCC) en matière de frais maladie, valeur locative, frais d'entretien d'immeuble, dépenses professionnelles, etc ;
 - Conseils d'utilisation du logiciel VS-Tax, qui permet la saisie sur ordinateur des données nécessaires à la taxation des personnes physiques.
- Animation** ◆ Nicolas Mathys, coordinateur de la formation et de l'information au Service Cantonal des Contributions
- Public cible** ◆ Les contribuables valaisans
- Date, durée** ◆ Vendredi 11 mars 2022 de 18h30 à 21h30
- Lieu** ◆ Hôtel Castel, rue du Scex 28, 1950 Sion
- Information** ◆ La confirmation ou l'annulation est adressée à chaque participant(e) environ 14 jours avant la date du cours.
- Frais** ◆ Pour les membres des fédérations, les frais sont pris en charge de la manière suivante :
- Syna : 4 journées de formation/année
 - transfair : 2 formations/ année
 - SwissPersona : max. CHF 1000.-/année
 - SCIV : max. CHF 450.-/année
- Pour les non-membres : CHF 300.-
- Règlement** ◆ **SVP, veuillez prendre connaissance du règlement ARC sur www.formation-arc.ch**